Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251209-2025_08_10-DE

N° 2025.08.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN, MARTIN et MENIER Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, DOS, LETONTURIER Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mme DETOT (procuration à Mme LONCLE) M. BIARD (procuration à M. BOURGET, CADE et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Madame EVEN Virginie a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

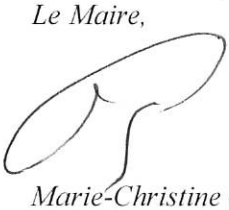
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, un cadeau est offert aux employés communaux. Elle ajoute que depuis 2023, une subvention d'une valeur de 150 € par agent ayant travaillé toute l'année était versée à l'Amicale des Employés Communaux qui se chargeait de la redistribution.

Cette année, il est proposé d'acheter une carte cadeau pour chaque agent d'un montant de 150 € et qui est utilisable dans de nombreux magasins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à acheter des cartes cadeaux pour chaque agent ;
- cette dépense sera inscrite au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.